



Ouverture des négociations sur l'accord diversité au sein du ministère de la justice : communiqué CGT / SM

Au regard de l'effondrement continu du dialogue social depuis plusieurs mois, c'est bien par respect des personnels qu'elles représentent que les organisations syndicales CGT et le Syndicat de la Magistrature font le choix de ne pas signer l'accord de méthode de négociation sur l'accord Diversité du Ministère de la Justice.

Depuis près de 10 ans, dans la fonction publique, en matière de diversité et d'égalité tout comme en faveur de lutte contre les discriminations, des textes à valeur législative comme réglementaire imposent des obligations aux employeurs afin d'améliorer à certains égards les droits et conditions de travail des personnels concernés.

Alors même que la signature de cet accord de méthode n'a pas d'autre intérêt que de conforter l'administration dans les axes qu'elle a elle-même choisis, la CGT et le SM ne peuvent donc se contenter d'une ouverture de négociations à minima. D'ores et déjà, la CGT et le SM pointent certains manques dans les discussions qui doivent s'ouvrir sur :

- **les dispositifs permettant le maintien dans l'emploi** des travailleur.euse.s en situation de handicap ou victimes de discriminations ;
- **l'évolution professionnelle des travailleur.euse.s en situation de handicap qui ne doit pas se réduire au seul accompagnement sur de l'adaptation au poste.** Pouvoir identifier facilement les interlocuteur.ice.s à contacter en cas de besoin, garantir le respect des droits à l'avancement, accompagner la mobilité et anticiper celle-ci sont des sujets tout aussi incontournables ;
- **la promotion de l'égalité des chances**, pour permettre des avancées y compris en termes d'accompagnement et temps accordé pour passer des concours internes ;

Forts et fortes des bilans pour le moins mitigés et décevants qu'elles tirent du Comité de suivi de l'accord égalité professionnelle tant l'obstruction et le manque de considération des différentes directions et décideurs qui les composent ne sont plus supportables ; nos organisations syndicales attendent des actes forts, rapides et concrets de notre ministère dans le cadre de ces négociations.

C'est bien en ce sens que la CGT et le SM participeront aux prochaines réunions de négociations. Car on le sait, seules nos organisations syndicales se font le relai des quotidiens de travail des personnels.

Seules nos organisations syndicales défendront les intérêts et la prise en compte des problématiques de l'ensemble des personnels concernés sans les réduire à ce que l'administration a déjà planifié et sans que l'absence de moyens RH ou financiers alloués ne soit une excuse pour les ignorer.

Vos représentant-es CGT et SM
Paris, le 18 Juin 2026